



**Prévention
Santé au
Travail
Aveyron-Lot**



PRESTAL, votre nouveau service de proximité, issu de la fusion du SISTA et ASTL, se mobilise pour **Octobre Rose**.

Pendant ce mois :

- Nous sensibilisons les salariées
- Nous promovons le dépistage précoce, afin de mieux lutter contre le cancer du sein et sauver des vies.

PRESTAL accompagne les femmes touchées par un cancer du sein dans leur retour au travail.

Médecin du travail et retour au travail d'une salariée après cancer du sein

Les soins pour un cancer du sein nécessitent souvent un arrêt de travail prolongé de plusieurs mois et peuvent laisser des séquelles plus ou moins importantes et durables sur le plan psychologique ou physique. Le retour dans le monde du travail peut être source d'appréhension voire de vraies difficultés qui peuvent être évoquées par la salariée avec le médecin du travail de son entreprise, interlocuteur privilégié pour établir un lien entre elle et son employeur.

Sans attendre la visite de reprise réglementairement demandée par l'employeur suite à un arrêt de travail d'au moins 30 jours, le médecin du travail peut être sollicité pendant ce dernier dans le cadre d'une visite de pré-reprise organisée à l'initiative de la salariée, de son médecin traitant ou du médecin conseil du service médical de l'Assurance Maladie.

La visite avec le médecin du travail est l'occasion de faire un point sur l'état de santé de la salariée, son parcours de soins et les éventuels besoins d'aménagement sur son poste de travail dans le cadre de sa reprise d'activité. Les aménagements de poste lors du retour au travail recommandés par le médecin du travail peuvent concerner le contenu du poste de travail et/ou le temps de travail avec la mise en place d'un temps partiel thérapeutique en lien avec le médecin traitant et le service médical de l'Assurance Maladie.

La visite de pré-reprise présente l'avantage de pouvoir faire un lien avec l'employeur en amont de la reprise de la salariée et donc de pouvoir préparer au mieux ses conditions de réintégration dans l'entreprise.

Une fois l'étape de reprise passée, un suivi rapproché de la salariée par le service de santé au travail peut être mis en place afin de repérer d'éventuelles difficultés

